



Mairie
de
OURNOLS



**C
H
A
B
A
C
O
U
R
N
O
L
S
L
I
N
E**





Le Mot du Maire



EDITO

« Le C.F.U fait son entrée dans notre budget communal 2022/2023 »

(C.F.U : Compte Financier Unique)

Chers concitoyens,

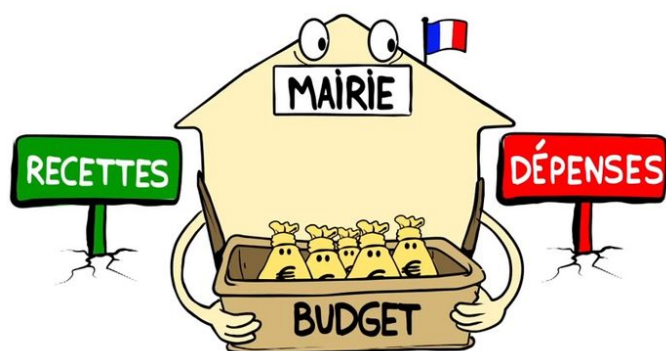
C'est une période de l'année bien connue pour les élus , la préparation et le vote du budget. Cette année est bien différente des autres. Nous avons décidé l'année dernière de passer en comptabilité M57. Le C.F.U a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux .

Avec le CFU, le maire et le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques élaborent ensemble le Compte Financier Unique , le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire , la confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui doit faciliter le travail des services .

Le plus grand changement : le compte administratif et le compte de gestion ont disparu . Nous vous proposons une présentation de nos résultats 2022 , très simplifiée , présentation identique aux nouveaux documents budgétaires. Une présentation aussi du budget 2023 , avec pour cette année , un investissement dans notre patrimoine pour terminer les travaux commencés en 2022 et quelques améliorations dans nos chemins.

Bien à vous

Philippe Tartière



Urbanisme : P.L.U.I

Rappel :

Un PLUi est un document de planification de l'urbanisme à l'échelle communautaire. Pour Mond'Arverne Communauté, il couvrira donc l'intégralité des 27 communes du territoire. Il définit un zonage et, pour chacune des zones, la destination des constructions autorisées et les règles qui s'y appliquent. Pour cela, le PLUi doit s'appuyer sur des orientations politiques qu'il définit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Où en sommes nous ?

L'étape actuelle vise à définir très précisément le zonage et à élaborer le règlement écrit. Le document de zonage est terminé depuis le mois de mars 2023 et le règlement est en cours de relecture, et aussi soumis pour avis aux partenaires institutionnels. C'est les services de Mond'Arverne qui rédigent le PLUI avec un bureau d'étude spécialisé dans la rédaction des documents d'urbanisme.

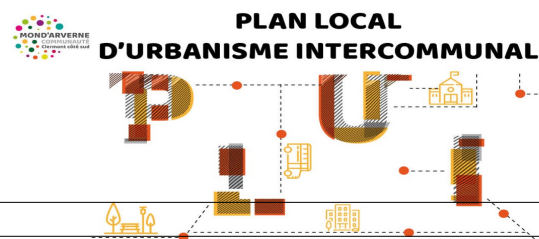
Le projet de PLUi sera ensuite arrêté par le conseil communautaire.

Les administrés pourront consulter le dossier d'enquête publique comprenant le PLUi arrêté, les avis émis pendant la consultation (personnes publiques associées notamment) et les suites à donner à ces avis.

L'approbation du PLUi interviendra pour la fin de l'année 2023 et sera applicable dans notre commune très probablement en début d'année 2024.

Nos souhaits dans cette élaboration étaient de conserver les grandes lignes du document d'urbanisme actuel ; de maintenir et favoriser la constructibilité de dents creuses dans le village, afin de réaliser des logements pour maintenir la vie de notre village, son école, et peut être un jour un commerce....

Nous vous communiquerons les dates et lieux pour consulter le projet PLUI de votre commune.



Je fais des travaux ,je consulte le P.L.U ou je me renseigne en maire

Bilan 2022



COMMUNE DE COURNOLS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022



FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES

Charges à caractère général	50 067,74 €
Charges de personnel	14 236,05 €
Charges de gestion courante	61 677,03 €
Opérations d'Ordre entre sections	7 092,92 €
Charges Financières	659,70 €
Impôts et taxes	1 960,83 €

TOTAL DEPENSES 135 694,27 €

RECETTES

Produits des services du domaine et ventes	1 955,58 €
Impôts et taxes	73 292,00 €
Dotations et participations	91 241,73 €
Autres produits de gestion courante	8 728,24 €
Produits financiers	3,12 €
Produits exceptionnels	3 863,92 €

TOTAL RECETTES 179 084,59 €

Résultat du fonctionnement : 43 420,19 €

INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES

Déficit reporté	- €
Immobilisation en cours	95 121,86 €
Emprunts / créances établissement public	8 149,00 €

TOTAL DEPENSES 103 270,86 €

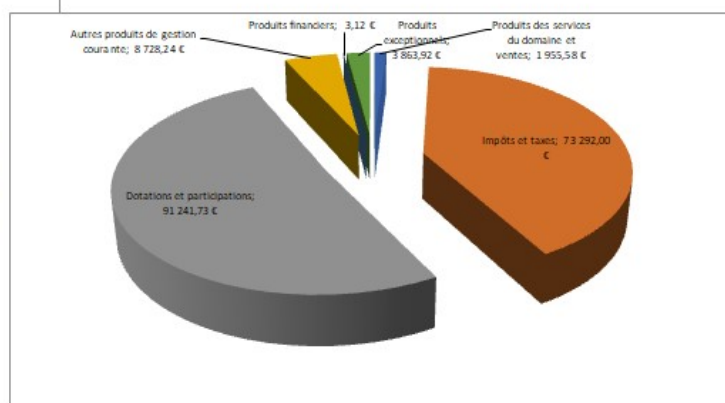
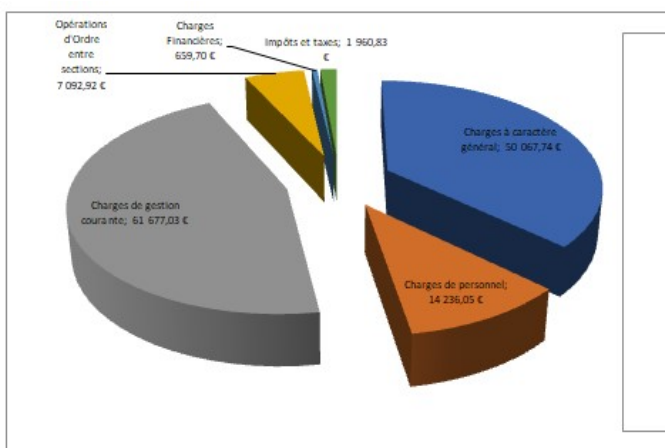
RECETTES

Subventions d'équipement	37 382,75 €
FCTVA	29 470,20 €
Amortissements des immobilisations	2 695,00 €
Dotations	15 977,04 €

TOTAL RECETTES 85 524,99 €

Résultat de l'investissement : - 17 745,87 €

Cette première page est consacrée aux résultats de l'année 2022, par une présentation sommaire, la deuxième page reprend les mêmes résultats mais issus de la présentation du nouveau compte unique financier CFU. En bas de la deuxième page, les résultats du budget annexe assainissement.



BUDGET PRINCIPAL		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE	
RECETTES	Recettes réalisées	85 524,99 €	179 084,59 €	264 609,58 €	
	Restes à réaliser	91 269,62 €	- €	91 269,62 €	
DEPENSES	Dépenses réalisées	103 270,86 €	135 664,40 €	238 935,26 €	
	Restes à réaliser	35 715,19 €	- €	35 715,19 €	
Différences entre les titres et les m		Solde des réalisations	- 17 745,87 €	43 420,19 €	25 674,32 €
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés	- 15 433,22 €	89 109,17 €	73 675,95 €
Solde ou résultat de clôture		Excédent/déficit	- 33 179,09 €	132 529,36 €	99 350,27 €
Différence entre les restes à réalis		Restes à réaliser (+/-)	55 554,43 €	- €	55 554,43 €
Résultat cumulé		Excédent / déficit	22 375,34 €	132 529,36 €	154 904,70 €

BUDGET ASSAINISSEMENT		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE	
RECETTES	Recettes réalisées	15 642,00 €	20 500,39 €	36 142,39 €	
	Restes à réaliser	- €	- €	- €	
DEPENSES	Dépenses réalisées	16 090,00 €	21 347,17 €	37 437,17 €	
	Restes à réaliser	- €	- €	- €	
Différences entre les titres et les m		Solde des réalisations	- 448,00 €	- 846,78 €	1 294,78 €
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés	- 2 918,02 €	- 3 316,48 €	6 234,50 €
Solde ou résultat de clôture		Excédent/déficit	- 3 366,02 €	- 4 163,26 €	7 529,28 €
Différence entre les restes à réalis		Restes à réaliser (+/-)	- €	- €	- €
Résultat cumulé		Excédent / déficit	- 3 366,02 €	- 4 163,26 €	7 529,28 €

FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES

Charges à caractère général	20 977,57
Charges Financières	369,60

TOTAL DEPENSES 21347,17 |

Résultat du fonctionnement : - 846,78

RECETTES

Taxes d'assainissement	10 410,39
Opérations d'ordre de transfert	10 090,00

TOTAL RECETTES 20 500,39 |

INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES

Déficit reporté	-
Emprunts caisse d'Epargne	6 000,00
Sub d'investissement d'équipement	10 090,00

TOTAL 16 090,00 |

RECETTES

Virement section fonctionnement	-
Amortissements des immobilisations	15 642,00
Excédent de fonctionnement	-

TOTAL 15 642,00 |

Résultat de l'investissement : - 448,00

BUDGET 2023



COMMUNE DE COURNOLS BUDGET 2023



FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES

Charges à caractère général	62 417,56 €
Charges de personnel	19 330,00 €
Autres charges de gestion courante	83 326,19 €
Charges Financières	660,00 €
Charges Exceptionnelles	
Attribution de compensation	3 500,00 €

TOTAL DEPENSES REELLES 169 233,75 €

Dépenses imprévues & réserves	63 841,18 €
Dotations aux amortissements	2 685,00 €

TOTAL DEPENSES 235 759,93 €

Virement à la section d'investissement	59 992,43 €
--	-------------

TOTAL DEPENSES 295 752,36 €

RECETTES

Produits des services du domaine et ventes	1 340,00 €
Impôts et taxes	78 763,00 €
Dotations et participations	72 874,00 €
Autres produits de gestion courante	10 242,00 €
Produits financiers	4,00 €
Produits exceptionnels	- €

TOTAL RECETTES REELLES 163 223,00 €

Opérations d'Ordre entre sections	- €
-----------------------------------	-----

TOTAL RECETTES 163 223,00 €

Résultat de fonctionnement reporté	132 529,36 €
------------------------------------	--------------

TOTAL RECETTES 295 752,36 €

INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES

Immobilisation corporelles	130 277,81 €
Immobilisation incorporelles	- €
Emprunts en euros	8 000,00 €
Déficit reporté	33 179,09 €

TOTAL 171 456,90 €

RESTE A REALISER 35 715,19 €

TOTAL DEPENSES 207 172,09 €

RECETTES

Subventions d'équipement	38 965,04 €
Taxe d'aménagement	- €
Amortissements des immobilisations	2 685,00 €
FCTVA	14 260,00 €

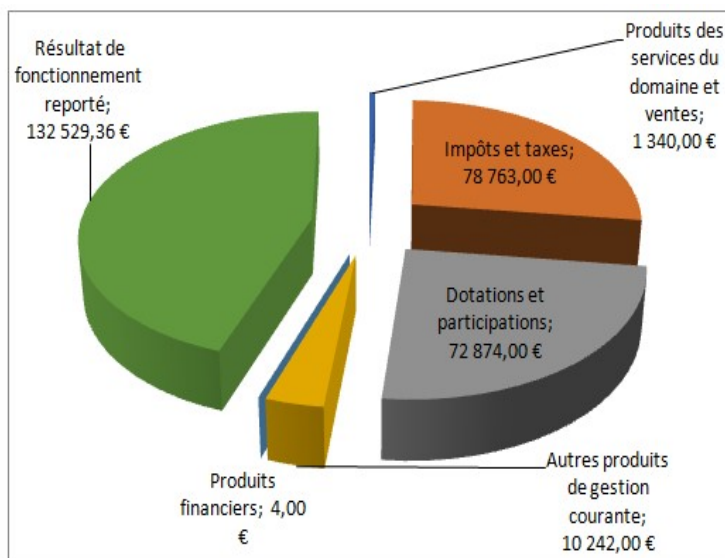
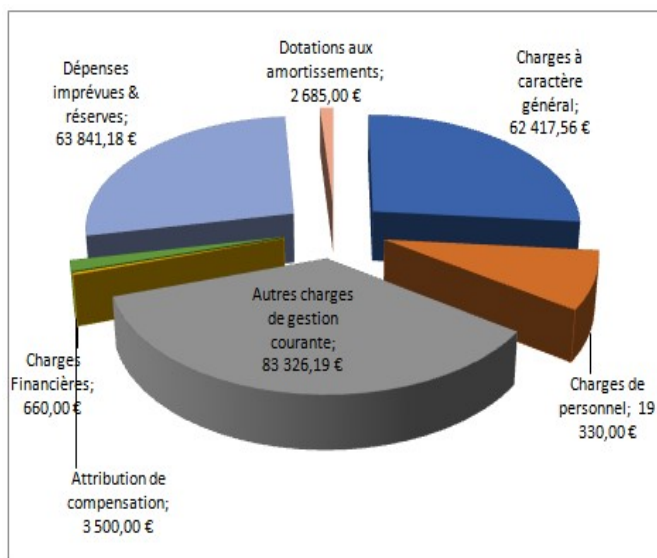
TOTAL 55 910,04 €

Virement section fonctionnement	59 992,43 €
---------------------------------	-------------

Restes à réaliser 91 269,62 €

Résultat reporté 2020	- €
-----------------------	-----

TOTAL RECETTES 207 172,09 €



BUDGET 2023

La deuxième partie (pages 6) concerne le budget principal 2023

(budget annexe pour l'assainissement non représenté car identique à 2022)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

La proposition de budget 2023 est inférieure de 13 000 € par rapport à 2022.

Le déficit d'investissement s'élève à 33 179 €, et s'explique par un retard de paiement de la subvention de l'Europe sur un programme 21/22 à hauteur de 68 463 €. Une phase II d'entretien des bâtiments communaux et sécurisation des locaux associatifs, plus un programme de voiries représentent un investissement de 87 541 €. Des aménagements divers compléteront les investissements : des travaux de signalétique, de maçonnerie, et d'aménagement paysager. Le projet de panneaux photovoltaïques en collaboration avec la communauté de communes, aboutira fin juin 2023 pour un montant de 19 730€. L'ensemble des investissements est de 165 993 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les subventions à percevoir en 2023, allouées par l'Etat, le Conseil Départemental et la Région afin d'aider à la réalisation des divers travaux prévus sont de 130 234 €. Le montant prévu des fonds divers (FCTVA) s'élève à environ 16 000 €.

L'emprunt de 7 808 € est couvert par le loyer du nouveau logement à hauteur de 84 % .

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Les charges à caractère général sont en hausse (57 136 €/62 417 €), car elles tiennent compte de l'augmentation des énergies et des divers contrats susceptibles d'évoluer. Les charges de personnel sont en hausse du fait de l'augmentation du temps de travail de la secrétaire, passant de 14 heures à 17h30 par semaine. Les charges de gestion courante sont légèrement en hausse afin de prévoir des formations et une subvention exceptionnelle pour les pompiers.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Le montant des recettes est supérieur à 2022, par une augmentation du produit des impôts et des taxes locales. Les recettes de fonctionnement représentent 163 223 € hors excédent de fonctionnement reporté (132 529€). L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité à financer ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

Le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment modifier les taux des taxes.

Conclusion :

Ce budget prend en compte notre volonté d'investir pour valoriser notre patrimoine existant, pour créer un ensemble de bâtiments communaux homogènes au centre du village, et offrir aux associations des infrastructures opérationnelles et surtout en toute sécurité.

Il prend en compte aussi la problématique de l'assainissement sur le village de Chabanne, en lançant une étude de diagnostic sur la commune.

Notre souhait pour 2023 est de terminer la restauration de notre patrimoine et de commencer d'entretenir notre voirie communale pour l'activité agricole et touristique.

LES TRAVAUX 2023

Bâtiment communaux (local bascule) phase II

Les travaux ont commencé par la démolition du plafond , des cloisons et des conduits de cheminée . Après cela, un doublage des murs avec isolation, et un plafond en lambris avec isolation ont été posés. Une mise aux normes était nécessaire pour la partie électricité, avec la reprise totale du réseau et une nouvelle distribution sur les bâtiments annexes, dont le local pompier.



Financement	Montant H.T	Pourcentage
Coût total	22 974.20€	100 %
Subvention du Département	9 190.00 €	40 %
Subvention Etat (DETR,DSIL)	9 190.00 €	40 %
Reste à charge commune H.T	4 595.00 €	20 %



Les dernières actualités de notre communauté de communes à retrouver sur le site <https://www.mond-arverne.fr/>

- ALSH : ouverture des inscriptions pour les vacances d'été 2023
- ALSH : un nouveau fonctionnement pour les inscriptions
- Les préinscriptions pour les séjours d'été 2023 sont ouvertes
- Donnez votre avis sur l'avenir de la Piscine Val d'Allier Comté
- Devenez aide à domicile à Mond'Arverne Communauté
- Tourisme : participez à la grande enquête destinée aux habitants
- Mond'Arverne Communauté met le cap sur la pleine nature

VOUS ÊTES HABITANTS DU TERRITOIRE MOND'ARVERNE OU EN SÉJOUR DANS L'UN DE NOS HÉBERGEMENTS PARTENAIRES, PROFITEZ DE TARIFS PRIVILÉGIÉS !



**Comment calculer
la taxe
d'aménagement ?** 😊

Calcul de la taxe d'aménagement

Si vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme pour un projet de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, vous êtes en général assujetti à la taxe d'aménagement. En complétant un formulaire en 5 étapes ci-dessous, vous obtiendrez une estimation par l'Etat du montant de cette taxe. Il ne s'agit toutefois que d'une simulation et le montant que vous devrez réellement payer peut différer après l'étude de votre dossier par les services compétents.

<https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement>

Office de Tourisme Mond'Arverne



Mr Pascal BRUHAT, président de l'office de tourisme, Carole BONNET sa directrice, sont venus présenter le fonctionnement, les résultats, les perspectives de l'office de tourisme de Mond'Arverne. Nos remerciements pour cette présentation, aux élus présents, aux anciens élus, et à nos voisins d'Olloix invités pour assister à cette réunion.



POUR COUNOLS: INITIATION À L'ESCALADE EN FAMILLE

Tous les mardis matins de 9h30 à 12h30, du 11 juillet au 29 août.

Découverte de l'escalade sur un site de blocs naturels. Encadrés par un professionnel diplômé d'Etat, vous goûterez aux plaisirs de la grimpe en toute sécurité. Prêts pour l'aventure ?

L'escalade sur blocs se pratique sur de petits rochers mesurant entre 3 et 5 mètres, des matelas sont disposés au sol et un partenaire de grimpe est présent afin d'assurer une parade en cas de chute.

Réservation obligatoire.

À partir de 6 ans (présence d'un adulte accompagnant)

Durée de l'activité : 3h

Matériel d'escalade fourni par le guide

Équipement conseillé : Prévoir des baskets, chapeau ou casquette, de l'eau.

Prix: 25€ / Enfant 20 €

Téléphone : 04 73 79 37 69

<https://www.mondarverne.com/>



Monsieur Alain EYMARD, en tant que Président, vient de faire sa dernière assemblée Générale du Don du Sang à Aydat . Après de nombreuses années d'investissement comme président , Alain vient de passer la main , mais reste encore très présent , avec des fonctions au niveau régional. Un grand merci à lui pour toutes ces années, et nos remerciements aux bénévoles de Cournols.



ATTENTION

La prochaine collecte aura lieu le jeudi 10 août au foyer rural de Cournols. Si le nombre de donateurs est trop faible , Cournols ne sera plus retenu comme lieu de collecte pour les années suivantes.

Mobilisez vous, mobilisez vos proches ,nous comptons sur vous tous le 10 août

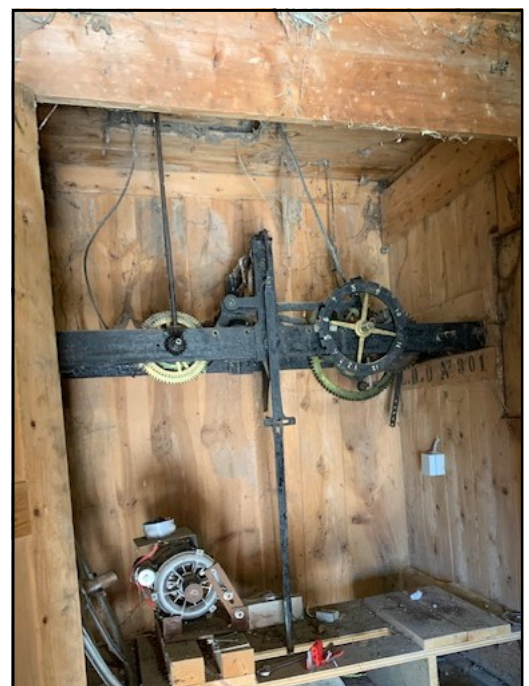


L'horloge de l'Eglise :

Dans le clocher de notre église de Cournols, nous avons l'ancien fonctionnement qui dort dans une armoire . Quel dommage de laisser cette mécanique se détériorer petit à petit.

Un prestataire va venir démonter ce mécanisme, le nettoyer, et l'équipe municipale a décidé de lui donner un nouveau lieu de résidence dans la mairie.

Son fonctionnement ne sera pas comme avant, mais nous pourrons contempler ce travail d'orfèvre lors de nos réunions à la mairie.





NE PAS OUBLIER!

**La déchetterie est-elle trop loin ? !
10 minutes en voiture**



Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public: le mardi et le jeudi après-midi de 14 hrs à 16 hrs. Le samedi matin uniquement sur rendez-vous.
Mairie de Cournols 172 rue des Lavoirs 63 450 COURNOLS Tél : 04 73 78 33 33
[Htps://WWW.cournols.fr](https://www.cournols.fr) Email : mairie.cournols@orange.fr